



Choix d'aspect Q-PA

- Bois scié à vives arêtes admettant pour les pièces de longueur supérieure à 3m, une flache inférieure à 10% de la largeur de la face sur un maximum de 25% de la longueur.
- Aubier sain admis sur deux arêtes si sa largeur totale est inférieure à 15% de la largeur de la face.
- Nœuds sains adhérents ou partiellement adhérents admis si de dimension inférieure au tiers de la largeur de la face.
- Nœuds morts admis dans la limite de l'équivalence de 2 inférieurs à 15mm par mètre de longueur.
- Cœur enfermé admis, légères traces de cœur admises sur deux faces. Pente de fil inférieure à 7% ne pouvant excéder localement 12%

Exclus : nœuds pourris, fentes en bout, gélivure, roulure, cœur étoilé, ronce, entre écorce, aubier altéré, cœur brun, queue de vache, pourriture, piqure.